
Dossier de travail

LIEN ENTRE EMPIRE ET EGLISE CATHOLIQUE

Dossier constitué de 2 documents

1J18 – 19 février 1806 – ministère des cultes : Fête de la saint-Napoléon et du rétablissement de la religion catholique

- 31/7/1806 lettre du préfet à propos de la saint Napoléon.

Groupe 8 - Élève(s)

Prénom(s) et nom(s) :

.....

.....

.....

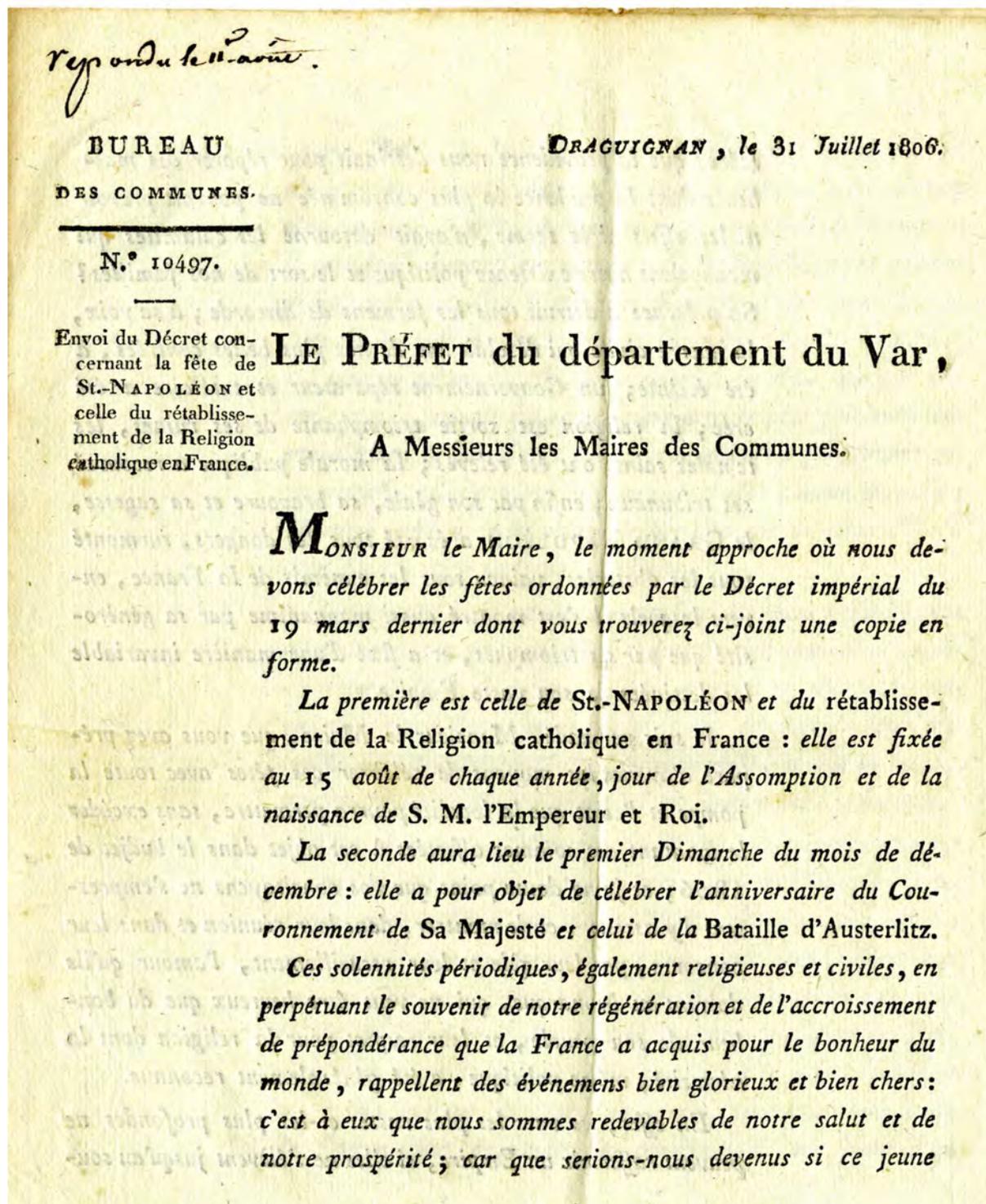
.....

.....

A) Documents

Document 1 :

1J18 -31 juillet 1806- lettre du préfet à propos de la saint Napoléon.



Héros que la providence nous destinait pour réparer des malheurs dont la prudence la plus consommée ne pouvait prévoir ni les effets ni le terme, n'avait détourné les calamités qui menaçaient notre existence politique et le sort de nos familles ? Sa présence a détruit tous les ferments de discorde ; à sa voix, la guerre civile qui désolait une de nos plus belles contrées, a été éteinte ; un Gouvernement réparateur et tutélaire a été créé ; la religion est sortie triomphante de ses ruines, les temples saints ont été relevés ; la morale publique a recouvré ses tribunaux ; enfin par son génie, sa bravoure et sa sagesse, le GRAND NAPOLÉON a écarté tous les dangers, surmonté tous les obstacles, vaincu tous les ennemis de la France, envers lesquels il s'est montré aussi magnanime par sa générosité que par ses triomphes, et a fixé d'une manière invariable les destinées de son vaste Empire.

Je suis persuadé, Monsieur le Maire, que vous avez préparé d'avance les moyens de célébrer ces fêtes avec toute la pompe et l'éclat que la localité pourra permettre, sans excéder le montant des sommes affectées à cet objet dans le budget de 1806 ; et je ne doute point que vos concitoyens ne s'empres- sent d'y assister, et de montrer, dans leur réunion et dans leur concours, par leur zèle et leur recueillement, l'amour qu'ils doivent au Monarque, qui ne veut être heureux que du bonheur de son peuple, et leur respect pour la religion dont la nécessité, même politique, a été généralement reconnue.

En effet, les vues les plus vastes et les plus profondes ne peuvent raffermir un Empire, si elles ne s'élèvent jusqu'au sou-

verain Maître du Monde, qui est son premier fondateur; il n'y a point d'accord entre la raison et la nature, si la religion n'en est pas le ciment; l'homme ne croit rien devoir à l'homme si le principe religieux est détruit; il est le fondement éternel de la société, le lien naturel des Empires et des familles; le pouvoir humain ne peut rien en lui-même sur les hommes, s'il veut se passer de celui de la religion. Ce n'est que par elle seule que le pouvoir qui est physiquement le plus faible devient moralement le plus fort: toute vertu qui n'est pas fondée sur un principe religieux est illusoire et n'offre aucune garantie; l'homme enfin ne peut goûter de bonheur sur la terre s'il n'a pour base les préceptes de la religion.

Ces vérités aussi simples que profondes, aussi évidentes que nécessaires, ont été sacrifiées un instant aux absurdités audacieusement débitées sur nos devoirs moraux et nos droits politiques; mais l'expérience a prouvé que la morale sans préceptes positifs laisserait la raison sans règle, et que la morale sans dogme religieux ne serait qu'une justice sans tribunaux.

Que de motifs, Monsieur le Maire, se réunissent pour émouvoir nos cœurs, exciter notre enthousiasme et notre amour pour le Chef auguste de l'Etat! Je me repose sur vous pour les développer davantage à vos concitoyens. Dites-leur que ces fêtes sont celles de la reconnaissance; qu'ils ont tous le devoir d'en donner des preuves évidentes et sensibles. Emmenez-les au pied des autels; et que là, à la même heure et au même instant, il s'élève un concert unanime dans toute la France pour demander la conservation des jours d'un

Héros, d'un Monarque, d'un père également respecté et chéri de tous ses sujets, qui, je n'en doute pas, sacrifieraient leur vie pour prolonger la sienne et pour seconder ses dessein et ses vues.

Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération.

Daximat

MINISTÈRE DES CULTES.

EXTRAIT DES MINUTES
DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT.

Au Palais des Tuileries , le 19 Février 1806.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS
ET ROI D'ITALIE;

Sur le rapport de notre Ministre des Cultes ,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

TITRE I.^{er}

ARTICLE PREMIER.

La fête de Saint Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France, seront célébrées, dans toute l'étendue de l'Empire, le 15 août de chaque année, jour de l'Assomption, et époque de la conclusion du concordat.

2.

Il y aura, ledit jour, une procession hors de l'église; dans toutes les communes où l'exercice extérieur du culte est autorisé; dans les autres, la procession aura lieu dans l'intérieur de l'église.

3.

Il sera prononcé avant la procession, et par un Ministre du culte, un discours analogue à la circonstance, et il sera chanté, immédiatement après la rentrée de la procession, un *Te Deum* solennel.

4.

Les Autorités militaires, civiles et judiciaires, assisteront à cette solennité.

5.

Le même jour 15 août, il sera célébré, dans tous les temples du culte réformé, un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur.

TITRE II.

6.

La fête de l'anniversaire de notre couronnement et celle de la bataille d'Austerlitz, seront célébrées, le premier dimanche du mois de décembre, dans toute l'étendue de l'Empire.

7.

Les Autorités militaires, civiles et judiciaires, y assisteront.

8.

Il sera prononcé dans les églises, dans les temples, et par un Ministre du culte, un discours sur la gloire des

armées françaises, et sur l'étendue du devoir imposé à chaque citoyen de consacrer sa vie à son Prince et à la patrie.

Après ce discours, un *Te Deum* sera chanté en actions de grâces.

9.

Notre Ministre des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Secrétaire d'état, signé HUGUES B. MARET.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire général attaché au Ministère,
PORTALIS fils.

Pour copie conforme :

Le Préfet du département du Var,

Déliant

B) Questions

Document 1 : 31/7/1806

- Nature du document ? Date du document ? Quel est le régime politique de la France à ce moment-là ? Qui gouverne la France ? Auteur(s) ? destinataire(s) ? Dans quel calendrier est la date ? Qu'est-ce que cela symbolise ?

.....
.....

- Par le choix de l'association de plusieurs fêtes le 15 août, quel est le message que Napoléon veut faire passer ?

.....
.....

- En quoi la fête du premier dimanche de décembre est-elle « également religieuse et civile » ? Quel est discours sous-jacent à l'affirmation du caractère religieux de cette fête ?

.....
.....

- Relevez les expressions 1/ présentant Napoléon comme le sauveur de la religion 2/ assimilant Napoléon à un personnage de la mythologie antique.

.....
.....

- « A la même heure et au même instant » ; « concert unanime » : quelle conception des rapports entre le peuple et le pouvoir révèlent ces expressions ?

.....
.....

- Relevez les termes rappelant la conception des relations entre le pouvoir et la nation exposée par Louis XVI le 5 mai 1789.

- Par quel terme est qualifiée la politique anti catholique qui fut celle de la France de 1793 à 1800 environ ?

.....
.....

- Quels arguments sont employés par le préfet pour convaincre ses interlocuteurs, à qui l'on a demandé pendant des années de combattre l'Eglise catholique et la religion, qu'il est juste et nécessaire de soutenir désormais la religion catholique.

.....
.....

Conclusion : quels sont les objectifs politiques de cette fête religieuse ?

.....
.....

Document 2 : 19 février 1806

- Nature du document ? Date du document ? Quel est le régime politique de la France à ce moment-là ? Qui gouverne la France ? Auteur(s) ? destinataire(s) ? Dans quel calendrier est la date ? Qu'est-ce que cela symbolise ?

.....
.....

- Par le choix de l'association de plusieurs fêtes le 15 août, quel est le message que Napoléon veut faire passer auprès des français ? En quoi consisteront précisément les fêtes ?

.....
.....

- Quel détail montre que l'exercice du culte catholique est étroitement contrôlé et limité ?

.....
.....

- Qu'est-ce qui montre que la religion catholique n'est pas religion d'état, mais une religion parmi d'autres ?

.....
.....

- Comment le clergé catholique et protestant, par les cérémonies et par le contenu des discours qu'il est tenu de prononcer, participe-t-il à la consolidation du pouvoir napoléonien ?

.....
.....

Comment peut-on qualifier cette relation entre le pouvoir, les églises et la religion ? Est-ce le retour pur et simple à la situation d'avant 1789 ?

.....
.....

C) Consignes

Après avoir étudié attentivement votre document, vous préparerez une **présentation orale** de ce document selon les consignes suivantes :

- **temps à respecter : 4 minutes**. Vous devrez donc rédiger soigneusement votre texte, répéter et minuter votre présentation et aller à l'essentiel.
- **Plan général à respecter :**
 - 1/ Présentation du document ou des documents : nature, date, auteurs, destinataires.
 - 2/ Résumé du contenu du ou des documents ; très courtes citations autorisées.
 - 3/ Conclusion : qu'est-ce que ce document nous apprend sur les relations entre la révolution, l'Église catholique et la religion chrétienne ? De quelle phase de leurs relations est-il représentatif ? Comment expliquer cette situation à partir du contexte historique général ? Montrez que Napoléon utilise la religion pour des buts politiques ; définissez la relation ainsi établie entre Église catholique et pouvoir politique.
- **Rédigez également un court résumé de vos conclusions (il doit pouvoir être copié sur la fiche de synthèse avec frise chronologique).**